



**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Madame la Présidente  
85, boulevard de la République  
CS 60003  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9**

Aux Portes-en-Ré, le lundi 31 janvier 2022.

**Objet : « Radioscopie 2021 » de la situation financière du pont de l'Île de Ré – Economie générale du pont de l'Île de Ré et questions à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

Madame la Présidente,

Notre association, issue de la fusion de deux associations de contribuables du Nord de l'Île de Ré, étudie les éléments financiers de collectivités locales rétaises depuis bientôt trente années. Dans le but notamment de pouvoir répondre aux questions qui nous étaient régulièrement posées sur les aspects financiers du pont de l'Île de Ré, nous avons initié un travail similaire sur cet équipement départemental.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint notre projet de « Radioscopie de la situation financière du pont de l'Île de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 – 1<sup>re</sup> partie : économie générale du pont de l'Île de Ré » et ci-dessous un certain nombre de questions et de réflexions.

Cette étude étant la première que nous consacrons à la collectivité locale « Charente-Maritime », il nous a semblé plus courtois de vous adresser ces éléments avant toute diffusion, afin que vous et/ou les élus en charge de cette question et/ou vos services, puissiez nous adresser des commentaires, des demandes de précisions ou de rectifications... qui pourront, par exemple, être repris dans le corps du texte de la version mise en ligne (pour information, nous pouvons vous adresser une version dématérialisée de cette « Radioscopie » à l'adresse électronique ou aux adresses électroniques que vous voudrez bien nous préciser).

A cette fin, nous demeurons à votre disposition pour un entretien que vous, les élus en charge de cette question ou vos services voudrez bien nous accorder ou pour des échanges écrits, de préférence à l'adresse électronique [contact.adcnordiledere@gmail.com](mailto:contact.adcnordiledere@gmail.com).

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Madame la Présidente, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré  
Loïc BAHUET**

**« Radioscopie de la situation financière du pont de l'Île de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 – 1<sup>re</sup> partie : économie générale du pont de l'Île de Ré » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime**

**Question n°1 :**

Les marges brute et nette d'autofinancement sont en décroissance depuis 2019.  
Quelle analyse en faites-vous et quelle conclusion en tirez-vous ?  
Ce mouvement baissier est-il, selon vous, amené à perdurer dans les années à venir ?

**Question n°2 :**

Quel regard portez-vous sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement ?

**Question n°3 :**

Quel regard portez-vous sur les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) ?

**Question n°4 :**

En matière de Redevance pour Service Rendu et de Droit Départemental de Passage, la baisse des frais de gestion constatée en 2015 ne s'est pas confirmée les années suivantes, faisant planer un doute sur la sincérité de la réponse apportée à la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine suite à son rapport daté de 2017.  
Qu'en pensez-vous ?

**Question n°5 :**

En 2019, la rémunération des personnels titulaires est devenue supérieure à la rémunération des personnels non-titulaires. Pouvez-vous nous préciser la politique du Conseil Départemental de la Charente-Maritime en matière de titularisation des personnels du pont de l'Île de Ré ?

**Question n°6 :**

Les charges totales de personnel sont en baisse entre 2009 et 2020 (voir 2021), ce qui nous semble devoir être mis au crédit des personnes en charge de cette question au Conseil Départemental de la Charente-Maritime.  
Quelle pourrait être l'évolution future de ces charges totales de personnel notamment si le péage devait être totalement automatisé ?

**Question n°7 :**

Quelle est la politique du Conseil Départemental de la Charente-Maritime en matière de recours à des personnels extérieurs au service pour le pont de l'Île de Ré ?

**Question n°8 :**

Le Budget Annexe « Pont de Ré » a enregistré en 2012 un mouvement de 12,2 M€ vers le Budget Général du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal.  
Que pensez-vous de ce mouvement et plus généralement quel est votre point de vue quant à la potentielle utilisation des excédents générés par le Budget Annexe « Pont de Ré » pour alimenter le Budget Général du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ?

**Question n°9 :**

Quel regard portez-vous sur les pourcentages de réalisation des dépenses réelles d'investissement et des recettes réelles d'investissement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) et plus généralement sur le suivi des opérations d'investissement ?

**Question n°10 :**

Le Budget Annexe « Pont de Ré » est, depuis 2012, totalement désendetté.  
Pensez-vous, eu égard notamment aux travaux d'entretien prévus et/ou prévisibles (remplacement de câbles de précontrainte par exemple), que le recours à l'emprunt soit envisageable, voire indispensable, dans les années à venir ou pensez-vous que les marges nettes d'autofinancement dégagées suffiront à couvrir ces dépenses d'investissement ?

**Question n°11 :**

S'il devait y avoir recours à l'emprunt, cela pourrait-il avoir une influence sur la répartition des recettes de péage entre Redevance pour Service Rendu et Droit Départemental de Passage ?

**Question n°12 :**

La trésorerie disponible du Budget Annexe « Pont de Ré » se trouve systématiquement orientée vers le Budget Général du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.  
Pensez-vous que cela puisse constituer une difficulté dans le fonctionnement de cet équipement ?